Quiconque fait ses ablutions et les accomplit parfaitement, ses péchés quittent son corps au point qu'ils en sortent même de sous ses ongles.

'Outhmân ibn 'Affân (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : « Quiconque fait ses ablutions et les accomplit parfaitement, ses péchés quittent son corps au point qu'ils en sortent même de sous ses ongles. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) informe quiconque accomplit ses ablutions en prenant bien soin des traditions prophétiques (Sounan) et des bienséances qui y sont liées, que cela fait partie des causes d'expiation des mauvaises actions et de l'effacement des péchés " au point qu'ils en sortent même " de sous les ongles de ses mains et de ses pieds.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/6263